

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001008-198

DATE : 15 mars 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.

(JB4644)

C.D.

Demandeur

c.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DU CANADA FRANCOPHONE

Défenderesse

JUGEMENT

(Sur demande pour prolongation du délai d'inscription)

[1] Le 28 février 2024, les parties demandent au Tribunal de prolonger au 28 juin 2024 le délai d'inscription qui arrive à échéance le 29 février 2024. Cette demande est formulée de façon commune et verbalement par les parties, au moyen d'un courriel. Les parties joignent un nouveau protocole commun de l'instance du 28 février 2024.

[2] Compte tenu de la complexité du dossier, des étapes franchies, des étapes à franchir et du peu de délai demandé, le Tribunal est d'accord et prolonge le délai d'inscription au 28 juin 2024, comme le lui permettent les articles 158 et 173 du *Code de procédure civile*. Aucuns frais de justice ne seront attribués pour cette demande verbale conjointe.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **ACCUEILLE** la demande verbale conjointe de prolongation du délai d'inscription;

[4] **PROLONGE** le délai d'inscription au 28 juin 2024;

[5] **ENTÉRINE** le protocole commun de l'instance du 28 février 2024;

[6] **LE TOUT**, sans frais de justice.



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Alain Arsenault, M^e Justin Wee, M^e Antoine Duranleau-Hendrickx et
M^e Yalda Machouf Khadir
ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats du demandeur C.D.

M^e Stéphanie Rainville
MONETTE BARAKETT
Avocate de la défenderesse Les Frères des écoles chrétiennes du Canada francophone

Date d'audience : 28 février 2024 (sur dossier)